

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le vendeur est défini ci-dessous comme étant :

SAS SUD PLAISANCE
Port de la Pointe Rouge
13008 Marseille

Société inscrite au RCS de Marseille sous le numéro 322 926 171 00032 et l'acheteur est défini ci-après comme étant la société ou la personne signataire et acceptant les présentes conditions de vente.

PREAMBULE

L'acheteur reconnaît avoir la capacité de contracter aux conditions décrites ci-après, c'est à dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle. L'acheteur reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente avant d'avoir passé la commande.

Les conditions générales de vente s'appliquent de façon exclusive à toutes les ventes conclues par la société SUD PLAISANCE, tant pour son propre compte que pour celui de ses commettants. Toutes autres conditions n'engagent le vendeur qu'après confirmation écrite de sa part. Le seul fait de passer une commande ou d'accepter une offre du vendeur comporte l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales. Toute condition non conforme à nos conditions générales que l'acheteur aura formulée sera rejetée à moins que nous n'en ayons expressément et par écrit reconnu l'applicabilité.

Les présentes conditions générales peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par la société SUD PLAISANCE, les modifications étant alors applicables à toutes commandes postérieures.

Le consommateur dispose de la faculté de sauvegarder ou d'éditer les présentes conditions générales, étant précisé que tant la sauvegarde que l'édition de ce document relèvent de sa seule responsabilité.

Le consommateur, préalablement à sa commande, déclare que l'acquisition de ces produits est sans rapport direct avec son activité professionnelle, leur acquisition étant réservée à une utilisation personnelle de sa part. En tant que consommateur, le client dispose donc de droits spécifiques, qui seraient remis en cause dans l'hypothèse où les produits ou services acquis dans le cadre du site web auraient en réalité un rapport avec son activité professionnelle.

LA COMMANDE

La commande est effective dès la date de réception du règlement ou d'un acompte.

SUD PLAISANCE s'engageant irrévocablement auprès des constructeurs, dès signature de la commande, celle-ci engage irrévocablement l'acheteur ou ses ayant-droit. Le bénéfice de la commande, matérialisé par un bon de commande en double exemplaire, est personnel à l'acheteur.

L'acheteur d'un bateau ou d'un équipement déjà livré, ou en cours de commande, ou en cours de mise à disposition, ne peut exiger de voir appliquer à son bateau ou à l'équipement commandé les dernières modifications apportées par le constructeur ou le fabricant à des bateaux ou des équipements commandés postérieurement à la commande de l'acheteur

Les commandes adressées directement par l'acheteur ou qui sont transmises par les agents représentants du vendeur n'engagent le vendeur que lorsqu'elles ont été acceptées par écrit. Toutes modifications des commandes et toutes conditions accessoires ou dérogatoires quant à l'objet et aux modalités de la vente ne sont valables que dans la mesure où elles figurent dans l'offre ou la confirmation faite par le vendeur.

Toute offre de vente s'entend sous réserve des stocks disponibles. Néanmoins, si en dépit de la vigilance du vendeur concernant ses stocks, les produits s'avéraient indisponibles après la commande de l'acheteur, la société SUD PLAISANCE s'engage à vous en informer dans les meilleurs délais, et pourra vous permettre d'annuler ou de modifier votre commande. Dans le cas où le paiement de la commande de l'acheteur aurait déjà été débité par le vendeur, et qu'aucune modification de ladite commande ne semble être possible, l'acheteur sera remboursé sans délais et au plus tard dans les 30 jours du paiement des sommes qu'il a versé.

Toute clause émanant de l'acheteur, non acceptée par écrit par le vendeur qui serait en opposition avec les présentes conditions générales ou particularités définies dans l'offre de prix sera considérée comme nulle.

Toute annulation unilatérale de commande devra être acceptée par la société SUD PLAISANCE et, si elle est acceptée, l'annulation donnera lieu à une indemnité financière d'un montant correspondant à 10% du montant total TTC de la commande.

COMMANDE EN LIGNE SUR INTERNET

La commande ne peut être enregistrée sur le site que si l'utilisateur s'est clairement identifié par l'entrée de ses données personnelles. Toute commande vaut acceptation des prix et description des produits disponibles à la vente. La société SUD PLAISANCE s'engage à honorer les commandes reçues sur le site internet uniquement dans la limite des stocks disponibles des produits. A défaut de disponibilité du produit, elle s'engage à en informer l'utilisateur. Les ventes ne sont définitivement conclues qu'après la confirmation de paiement.

Toute prise de commande au titre d'un produit figurant au sein de la boutique en ligne du site web de la société SUD PLAISANCE suppose la consultation préalable des présentes conditions générales. En conséquence, le consommateur reconnaît être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu des présentes conditions générales ne nécessite pas la signature manuscrite de ce document, dans la mesure où le client souhaite commander en ligne les produits présentés dans le cadre de la boutique du site web.

Conditions générales - location de bateaux - :

A compter de la mise à disposition du bateau, et jusqu'à sa reprise effective par le loueur, le locataire est seul responsable en sa qualité de gardien détenteur, de tous dommages subis ou causés par le bateau. A ce titre, le loueur prend toutes dispositions pour que le bateau et son matériel embarqué soient et demeurent convenablement assurés auprès d'une compagnie qui assurera notamment les risques suivants : responsabilité civile du loueur et du locataire, responsabilité du loueur conformément aux prescriptions édictées en matière d'assurance contre les recours des tiers, aux conditions de la police corps et des assurances complémentaires des polices françaises, les risques maritimes ordinaires, les risques de retirement, de déplacement, de destruction de l'épave du bateau assuré. (Voir conditions spécifiques).

Le client locataire s'engage :

- à utiliser ce bateau sous son entière responsabilité et à supporter personnellement les conséquences des sinistres occasionnés à des tiers qui ne seraient pas couverts par la police d'assurance de la société SUD PLAISANCE (exemple : permis irrégulier - conduite en état d'ivresse - vol d'accessoires), à rembourser à la société SUD PLAISANCE toutes les pénalités encourues du fait de l'utilisation de ce bateau, y compris celles dont elle aurait eu à régler le montant, notamment en sa qualité de propriétaire, à prendre, vis-à-vis des tiers, les mesures nécessaires et/ou conservatoires pour préserver les droits de la société SUD PLAISANCE.

- à veiller au parfait état d'entretien du bateau prêté et à le restituer à la date fixée par la société SUD PLAISANCE, - à ne confier la conduite de ce bateau à aucune personne qui ne serait pas mandatée par la société SUD PLAISANCE.
- à respecter la réglementation maritime et la réglementation du Parc national des Calanques.
LE CARBURANT EST A LA CHARGE DU CLIENT

Conditions spécifiques - Location de bateaux - :

La date et les horaires de la location ainsi que la zone de navigation sont stipulés dans le contrat de location (relisez bien votre contrat afin d'éviter toute erreur)

Départ et retour des bateaux :

Le départ s'effectue entre 9h et 11h du matin, en dehors de ces horaires, la mise à disposition du bateau n'est pas garantie et ne peut donner lieu à un remboursement.

Le retour s'effectue après 16h l'après-midi, avant cet horaire, l'accueil de retour n'est pas garanti. Tout retour au-delà de l'heure fixé sur le contrat, donne lieu à une indemnité fixée à 50€ TTC de l'heure.

Etat des lieux :

- Un état des lieux contradictoire du bateau loué sera effectué avant le départ.
- Les bateaux mis en location sont récents et chaque bateau est contrôlé tous les jours avant son départ. Néanmoins, nous ne pouvons garantir qu'un accessoire du bateau tombe en panne au cours de la navigation. Pour autant, une panne d'un accessoire pendant la navigation ne saurait venir diminuer le prix de la location et ne constitue pas une cause d'annulation de la location.

Le carburant :

- Le carburant utilisé dans tous les bateaux est : sans plomb 98 ou 95
- le plein de carburant doit être effectué avant le retour du bateau.
- Le prix du carburant si nous faisons " le plein " à la place du loueur est fixé à : 5 € TTC/litre (sauf cas de pénurie d'essence, 2.3€TTC/litre)

Activités nautiques :

- Nous vous invitons à réserver les équipements nautiques au plus tôt, sans quoi nous ne pouvons pas vous garantir la disponibilité de ces équipements

Le Parc National des Calanques, rappel de quelques règles importantes :

La bouée tractée et le ski nautique sont interdits dans l'espace du parc national

Le débarquement sauvage est interdit sur les îles et dans les Calanques

Il est interdit de donner à manger aux poissons

Il faut privilégier des zones de mouillage sur fonds sablonneux pour éviter d'endommager les herbiers de posidonie.

Météo :

- En cas de mauvaise météo, le responsable de la location peut décider d'annuler la location pour des raisons de sécurité et/ou de confort, dans ce cas la location sera remboursée et aucun frais ne sera retenu.

La casse de matériel :

- Le bateau est assuré au titre de la responsabilité civile, tout dommage causé pendant la période de location donne lieu à facturation : exemples, hélice : 400€, embase : 2000€, trou dans la coque (5cm):200€, trou dans la coque (15cm) : 350€, rayures importantes : 50€, le plein effectué avec le mauvais carburant ou dans le mauvais orifice : 400 € (hors coût du carburant), etc...

L'hélice : toute hélice endommagée est due dans son intégralité.

- Il est interdit de faire un barbecue à bord du bateau.

Option assurance tous risques :

35€ supplémentaires quel que soit le bateau, en cas de casse matériel, vous limitez la franchise à un maximum de 10% des frais réels pour tous dommages supérieur à 200€.

Ex1 : Une hélice à 400€, reste à votre charge 10% soit 40€.

Ex2 : Rayures importantes à 50€ (<200€ de franchise), reste à votre charge 50€.

Intervention en mer : En cas de panne du bateau entraînant l'immobilisation de celui-ci, vous devez demander une intervention de dépannage en mer, par téléphone, auprès de la société SUD PLAISANCE 06.67.92.22.23. Cette intervention est gratuite dans la limite de la zone de navigation définie au contrat. En dehors de la zone de navigation, cette intervention sera facturée 600 € TTC. Si cette intervention résulte d'une mauvaise utilisation du bateau, l'intervention sera facturée 600 € TTC quelle que soit la zone. En cas de dépannage par un prestataire tiers, celui-ci restera à la charge du locataire.

La caution :

Une caution de 2500 € sera demandée pour garantir les éventuels dommages subis sur le bateau pendant la période de location. Elle sera restituée à l'issue de l'état des lieux du bateau. Pour que la location puisse être effectuée : -Vous devez nous faire parvenir le contrat signé, la copie de la CNI, du permis mer et le chèque de caution, par tout moyen (scan et mail ou envoi postal ou sur place) et au plus tard le jour de la location. Sans quoi la location ne peut être effectuée et aucun remboursement ne sera effectué.

Recommandations :

Il est nécessaire d'appliquer les recommandations affichées dans le bateau et répétées lors de la prise en main. Nous vous conseillons :

- Demandez au responsable, le lieu et qualité des équipements de sécurité.
- Des informations sur la zone de navigation que vous envisagez.
- Prenez son N° de téléphone en cas de besoin.

Restez vigilant afin de passer une journée de rêve en mer.

Toute l'équipe SUD PLAISANCE vous souhaite une excellente navigation.

LE PRIX

Les prix s'entendent TTC (toutes taxes comprises) net de tout escompte et sont ceux en vigueur au jour de la signature du bon de commande. Les prix sont indiqués en euros et ne sont valables qu'à la date de l'envoi du bon de commande par l'acheteur.

Le paiement de la totalité du prix doit être réalisé avant la livraison de la commande.

Cependant, compte tenu des délais de fabrication, les prix du bateau ou de ses équipements pourront être revus à la hausse, dans une fourchette de 10% des prix mentionnés dans la commande. Au-delà de cette fourchette, l'acheteur pourra annuler sa commande et exiger le remboursement des acomptes versés par lui à SUD PLAISANCE, sans indemnité ni pour lui-même, ni pour SUD PLAISANCE. Ne seront pas prises en compte, pour calculer la variation de prix susceptible d'entraîner l'annulation du contrat, les modifications éventuelles des tarifs douaniers et fiscaux français. Dans le cas où il souhaiterait valablement annuler sa commande, l'acheteur devra notifier sa décision à SUD PLAISANCE dans un délai de 72 heures suivant l'avis de hausse notifié par SUD PLAISANCE. Faute d'observer ce délai, l'acheteur sera réputé maintenir sa commande.

LE PAIEMENT

Pour régler sa commande, l'acheteur dispose de l'ensemble des moyens de paiement visés au sein du bon de commande : carte bancaire (carte bleue, Mastercard, Visa), chèque bancaire ou postal.

Tout règlement partiel sera considéré comme un acompte versé à la commande. L'acompte est en fait un premier versement à valoir sur un achat. Il n'y a aucune possibilité de dédit et l'acheteur peut être condamné à payer des dommages-intérêts s'il se rétracte.

L'acheteur garantit à la société SUD PLAISANCE qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement qu'il aura choisi, lors de l'enregistrement du bon de commande.

Le vendeur se réserve le droit de suspendre toute gestion de commande et toute livraison en cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement de toute somme qui serait due par l'acheteur, ou en cas d'incident de paiement. Des pénalités d'un montant égal au taux d'intérêt légal majoré de cinq points sont applicables de plein droit aux montants impayés à l'issue d'un délai de dix jours suivant la date de facturation où dès notification du rejet de paiement bancaire pour tout autre moyen de paiement. La livraison de toute nouvelle commande pourra être suspendue en cas de retard de paiement d'une précédente commande et ce nonobstant les dispositions des présentes.

LA LIVRAISON

En raison de la variété des circonstances qui peuvent influencer sur la fabrication, le transport et la préparation des bateaux vendus par SUD PLAISANCE, les délais sont donnés sans engagement de la part de SUD PLAISANCE. Cependant, à moins d'une difficulté particulière d'exécution de la commande signalée à l'acheteur, si le délai de livraison était dépassé de deux mois, l'acheteur aurait la faculté, un mois après mise en demeure de livrer, restée sans effet, d'annuler sa commande. Lui serait alors restitué l'ensemble des versements déjà effectué par lui auprès de SUD PLAISANCE dans le cadre de sa commande, sans indemnités ni autres intérêts que ceux définis par la Loi. Si l'acheteur maintenait sa commande après expiration des délais mentionnés ci-dessus, le retard de livraison ne pourrait en aucun cas constituer motif à dommages et intérêts d'aucune sorte.

Par convention expresse, si des cas de force majeure ou des événements tels que grèves, conditions météorologiques affectant le transport ou la préparation du bateau, modification des axes de circulation empruntés par les transporteurs, retardaient la livraison du bateau ou de ses équipements, les délais de livraison de référence seraient prolongés d'une durée égale à la durée des dits événements.

En cas de modification de la date de livraison du bateau à l'initiative du client, des frais de stationnement seront appliqués au tarif journalier correspondant à la catégorie dudit bateau.

La livraison est réputée être effectuée dès prise de possession du bateau, c'est à dire lors de la signature du bon de réception du bateau, ou dès l'immatriculation du bateau à son nom ou éventuellement à celui de l'organisme de financement. Les risques sont transférés dès la livraison à l'acheteur.

SUD PLAISANCE n'est en rien le mandataire de l'acheteur pour la conservation de son bateau, et n'assume aucune responsabilité de gardiennage, à terre ou à flot, ou d'assurance, ou de sécurité. Il en sera de même lorsque l'acheteur confiera ultérieurement à SUD PLAISANCE le stationnement de son bateau, ou confiera des travaux à réaliser sur le chantier. L'acheteur s'engage donc à souscrire une assurance multirisque couvrant l'ensemble de ces risques.

SUD PLAISANCE reste cependant responsable des risques encourus par le bateau lors des manutentions du bateau par ses soins.

MISE EN MAIN :

SUD PLAISANCE livrera le bateau selon les spécificités du bon de commande. SUD PLAISANCE remettra à l'acheteur tous les documents administratifs liés au bateau, ainsi que les modes d'emploi des différents équipements livrés par les fabricants. Il est toutefois souligné que si l'acheteur peut commander auprès de SUD PLAISANCE certains équipements en principe réservés à des professionnels, ceux-ci peuvent n'être livrés qu'avec des modes d'emploi en langue étrangère, et qu'il ne pourra être demandé à SUD PLAISANCE d'en assurer la traduction en français.

Sauf disposition contraire, le bateau sera livré avec le plein d'eau mais sans le plein de carburant. A la demande de l'acheteur, SUD PLAISANCE mettra à disposition de celui-ci un de ses collaborateurs pour lui expliquer le fonctionnement de base du bateau.

RESERVE DE PROPRIETE

En application de la loi du 12 mai 1980, le transfert de propriété des marchandises livrées à l'acheteur n'interviendra qu'après paiement intégral du prix en principal et accessoire ou l'encaissement des chèques acceptés ou d'autres moyens de paiement émis aux fins de règlement du prix.

Durant la période s'écoulant de la livraison au transfert de propriété, les risques de perte, vol ou destruction sont à la charge de l'acheteur. L'inexécution par l'acheteur de ses obligations de paiement, pour quelque cause que ce soit, confère au vendeur le droit d'exiger la restitution immédiate des marchandises livrées aux frais, risques et périls de l'acheteur.

GARANTIE

SUD PLAISANCE n'étant pas le constructeur, se borne à transférer à l'acheteur la garantie donnée par le constructeur ou les fabricants, à l'exception des travaux de pose d'accessoires ou d'équipements effectués par ses soins, travaux qui sont garantis un an. Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

Tout retour du produit au titre de la garantie précitée doit faire l'objet d'un accord préalable de la société SUD PLAISANCE. A cette fin, l'acheteur prendra contact avec le service après-vente du vendeur. Aucun retour ne sera accepté sans l'accord préalable du vendeur.

Les garanties ne couvrent pas le remplacement des consommables; l'utilisation anormale, illicite ou non conforme des produits; les pannes liées aux accessoires; les avaries résultant des chocs anormaux, des erreurs de manœuvres ou des modifications effectuées par l'acheteur; les défauts et les conséquences dus à l'intervention d'un réparateur non agréé par la société SUD PLAISANCE ainsi que les défauts et les conséquences liés à toute cause extérieure. Il s'applique, en tout état de cause, la garantie légale qui oblige le vendeur à garantir l'acheteur contre toutes les conséquences des vices cachés de la chose vendue.

En ce qui concerne les vices apparents et les manquants d'accessoires ou d'équipements, l'acheteur ne peut émettre de réserves qu'au moment de la livraison et de la signature du bon de réception.

Les garanties données par SUD PLAISANCE, sauf dispositions contraires explicitement fournies par les constructeurs, ne sont données qu'au premier acheteur et ne couvrent que les remplacements des pièces défectueuses, mais non les dépenses de main d'œuvre, les frais d'expédition des pièces, en vue des remplacements ou des mises au point, non plus que le remorquage du bateau ou le transport de celui-ci chez SUD PLAISANCE, et en aucun cas les conséquences de l'immobilisation du bateau.

L'attention de l'acheteur est attirée sur le fait qu'un certain nombre de garanties, ou leur durée, ne s'appliquant pas aux bateaux destinés à la location, l'acheteur doit se rapprocher de SUD PLAISANCE pour connaître les dispositions particulières prévues en la matière, s'il destine son bateau à la location.

La garantie cesse de s'appliquer et le constructeur, comme SUD PLAISANCE, est déchargé de toute responsabilité :

- lorsque l'acheteur a effectué sur le bateau ou sur le matériel des modifications entraînant un changement des spécifications prévues par le constructeur ou du remplacement de pièces par des pièces ne provenant pas du constructeur ou d'un de ses fournisseurs agréés.
- lorsque l'avarie est due à un entretien défectueux, à une mauvaise utilisation, à une surcharge, même passagère, à une faute du conducteur ou de l'équipage, ou à des réparations effectuées en dehors des agents ou ateliers agréés par les constructeurs.
- lorsque le bateau est utilisé dans des compétitions.
- lorsque, s'agissant de moteurs, l'acheteur n'a pas suivi les instructions particulières du constructeur sur la mise en marche, l'utilisation, les vérifications, l'hivernage et le déshivernage, ou l'entretien du moteur.

DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L121-20 du Code de la Consommation, l'acheteur dispose d'un délai de sept jours francs à compter de la date de signature de la commande pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs, pour retourner à ses frais ainsi qu'à ses risques et périls, les produits commandés, pour échange ou remboursement. Les produits doivent impérativement être retournés à la société SUD PLAISANCE dans un parfait état de revente et dans leur état d'origine (emballage, accessoires, notice...).

Tout produit incomplet, abîmé, endommagé ou dont l'emballage d'origine aura été détérioré, ne sera ni remboursé ni échangé.

La demande de rétractation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception.

INFORMATIONS ET LIBERTES

Les informations qui sont demandées à l'acheteur sont nécessaires au traitement de sa commande et pourront être communiquées aux partenaires contractuels du vendeur intervenant dans le cadre de l'exécution de cette commande. L'acheteur peut écrire au vendeur, pour s'opposer à une telle communication, ou pour exercer ses droits d'accès, de rectification à l'égard des informations le concernant et figurant dans les fichiers du vendeur, dans les conditions prévues par la loi du 6 janvier 1978.

CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas de non-respect de l'une des obligations de l'acheteur par celui-ci, la vente sera résiliée de plein droit et les marchandises seront restituées au vendeur si bon lui semble, sans préjudice de tous dommages et intérêts que le vendeur pourrait faire valoir à l'égard de l'acheteur, sous un délai de 48 heures après la mise en demeure reste sans effet.

CLAUSE D'ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français. En cas de litiges le Client pourra effectuer ses réclamations auprès de la société SUD PLAISANCE afin de rechercher une solution amiable. Tous différends relatifs à la formation, l'exécution et la cessation des obligations contractuelles entre les parties ne pouvant donner lieu à un règlement à l'amiable, seront soumis aux tribunaux français selon les lois en vigueur. En cas de litige, la compétence est attribuée au Tribunal d'Instance de Marseille ou celui de la juridiction du lieu de livraison de la commande.

Date :

Signature du client :